

Postulat : « pour la réduction de l'éclairage public nocturne »

Préambule

La globalisation de l'éclairage électrique croît en moyenne de 6% par année dans le monde (Hölker et al., 2010). L'OFEV¹ déclare dans un rapport du Conseil fédéral que les émissions lumineuses en Suisse ont plus que doublé entre 1994 et 2020, soit une augmentation de 70% d'émissions lumineuses dirigées vers le haut. Bien que les sources d'éclairage artificiel soient prévues pour des usages spécifiques, elles produisent en réalité des flux de lumière qui sont diffusés par la pollution atmosphérique, notamment les microparticules en suspension aérienne, ainsi que par la vapeur d'eau (Le Tallec, 2018), créant ainsi des « halos lumineux ».

À mesure que l'éclairage électrique s'intensifie et se répand, la différenciation entre le jour et la nuit est moins évidente (Hökler et al., 2010). C'est ce qui constitue la « pollution lumineuse ». En considérant que pour une région spécifique, il y a pollution lumineuse si le taux de lumière artificielle dépasse 10% de la lumière naturelle de la nuit, alors on estime qu'en 2013, 88% de la surface européenne était touchée par ce phénomène (Le Tallec, 2018).

La pollution lumineuse est définie comme suit : « *la présence nocturne anormale ou gênante de la lumière et les conséquences néfastes de l'éclairage artificiel nocturne sur la faune, la flore et les écosystèmes ainsi que ses effets suspectés ou avérés sur la santé humaine* » (Jedidi et al., 2015, p.557)

Les organismes vivants, y compris les hommes, se sont tous adaptés et organisés selon les cycles naturels de la lumière, particulièrement selon les saisons et le rythme jour/nuit (Gaston et al., 2014). L'apparition de la lumière artificielle crée un déséquilibre dans les cycles naturels de la lumière et cause un impact sur la partition du biotope, la physiologie, les comportements, l'orientation et la chaîne alimentaire de la faune et la flore (Hölker et al., 2010). La majorité des oiseaux migrateurs vole de nuit, et un grand nombre d'entre eux s'oriente grâce à la position des étoiles (Siblet, 2008). La diminution de l'obscurité sur leur trajet est l'un des enjeux de la pollution lumineuse. D'après la dernière édition de la Liste Rouge mondiale de l'UICN en 2021, 13% des espèces d'oiseaux seraient menacées dans le monde, et l'OFEV a estimé en 2010 un taux de 40% d'oiseaux nicheurs en danger en Suisse. Et on retrouve des conséquences de cette pollution partout, chez les microbes, insectes, animaux et plantes.

En octobre 2021, l'OFEV a publié une brochure² de « Recommandations pour la prévention des émissions lumineuses » à l'attention des autorités exécutives et des communes, dont j'encourage la lecture. Les impacts de la pollution lumineuse y sont abordés, ainsi que des solutions et recommandations pour y faire face.

¹ Office Fédéral de l'Environnement

² Voir Références en page 5

La vision de la Ville de Gland

En décembre 2021, la Municipalité a validé une nouvelle politique énergétique et climatique³ en accord avec les objectifs de la stratégie énergétique 2050, tels que fixés par la Confédération.

« La Ville de Gland contribue à la transition énergétique dans le respect des principes de durabilité, d'exemplarité, d'efficacité et de créativité. », avec comme objectif principal :

Gland en marche vers la société à 2000 Watts.

« L'Agenda 2030 constitue la politique de développement durable de la Ville de Gland et est composée de 9 thématiques dans les dimensions sociales, environnementale et économique. La présente politique énergétique et climatique fait donc office de politique sectorielle pour la thématique 3- *Énergie et Climat*, et fait partie intégrante de l'Agenda2030. »

Labellisée « Cité de l'Énergie » en 2013, la Ville de Gland doit continuer dans sa lancée et se montrer exemplaire en termes d'énergie et de climat.

La situation actuelle

La Municipalité de Gland a déjà entrepris des actions qui vont dans le sens d'une gestion plus économique des dépenses énergétiques engendrées par l'éclairage nocturne.

En 2017, le préavis n°14 intitulé : « Relatif à une demande de crédit de CHF 1'431'500.- destiné à financer l'assainissement du réseau d'éclairage public. », a déjà permis :

- d'améliorer l'efficacité énergétique de l'éclairage public en remplaçant les anciens lampadaires équipés de vapeur de mercure HPLN 125 W ainsi que les luminaires de type Ypsilon par des luminaires LED
- d'établir une étude des points lumineux sous l'angle de la durée de vie, de la conformité aux différentes ordonnances en vigueur et également du potentiel d'économie
- d'évaluer pour chaque rue spécifiquement l'adaptation de la puissance des luminaires minimale requise
- d'installer des lampadaires avec la possibilité de piloter l'abaissement de l'intensité lumineuse avec un choix varié de tranches horaires

C'est un grand pas en avant que la commune a franchi, mais l'OFEV met en garde :

- « Il faut toutefois veiller à ce que cette efficacité n'incite pas à étendre encore l'éclairage ou à recourir à une multitude de nouvelles formes d'illumination (...) ». L'efficacité énergétique des LED, bien qu'une bonne chose, n'est pas une solution face à la pollution lumineuse et son impact sur nos espèces locales et les écosystèmes.

³ Voir Références en page 5

- « Si on utilise précisément la quantité de lumière nécessaire pour l'éclairage, par exemple grâce à la gradation progressive et à la technologie CLO, on réduit non seulement les émissions lumineuses, mais aussi l'énergie consommée. ».
Les nouveaux lampadaires de Gland sont équipés d'une technologie d'abaissement de luminosité à distance et il faut l'utiliser.

Dans les autres communes

La diminution des émissions lumineuses doit se faire selon les normes SN EN 13201 et SNR 13201 qui régissent de l'éclairage moyen requis selon le type de route et d'infrastructure, pour des raisons de sécurité routière et piétonne notamment.

Il est toutefois possible de passer ce cap et plusieurs solutions sont possibles pour amener ce changement d'une façon aussi douce que nécessaire, mais aussi rapide que possible.

Des quartiers tests pour commencer sont envisageables, comme ce qui a été fait à Genève. Faire de la prévention et de la discussion, ou une diminution de la vitesse de certaines routes pendant les périodes d'extinctions.

D'autres communes l'ont déjà fait (voir ci-dessous) et de plus en plus d'autres communes commencent à suivre le pas. Les retours de la population sur ce sujet dans ces communes sont très positifs et la sensation subjective de perte de sécurité très moindre. Gland – Cité de l'Énergie – devrait prendre la même direction et accélérer sa lutte pour la protection de la biodiversité et l'économie des dépenses énergétiques.

Les communes qui éteignent au quotidien :

- éteint
- partielle
- baisse d'intensité
- n'éteint pas

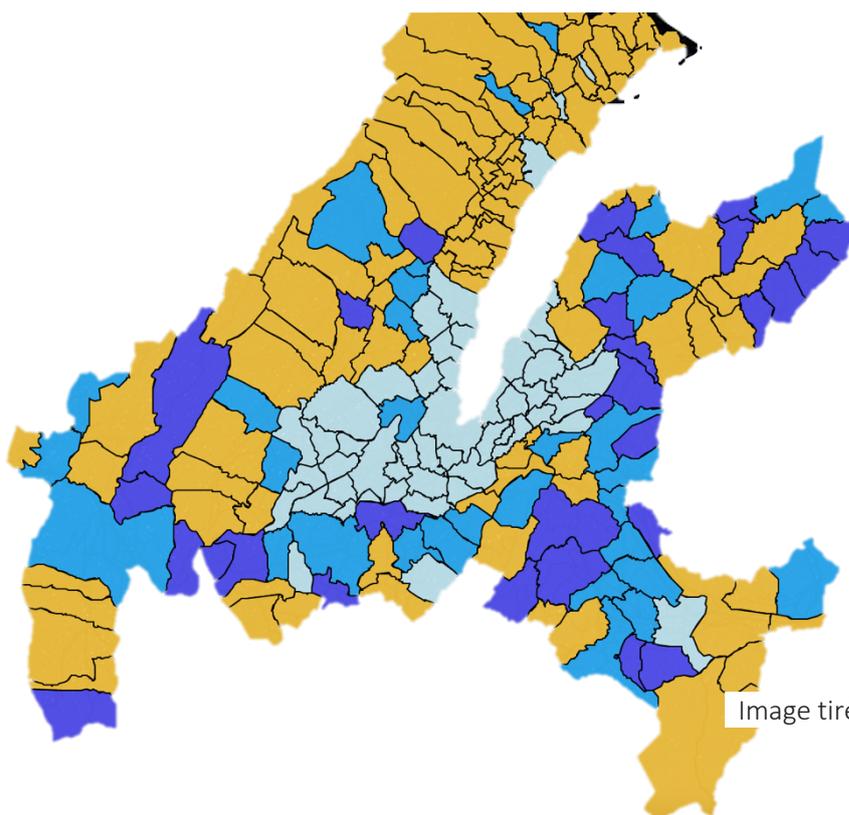


Image tirée du site : lanuitestbelle.org

Enfin, je tiens à saluer notre Municipalité pour la participation de Gland pour aux 1^{ère} et 2^e éditions de « La Nuit est Belle ! » et me réjouis de la 3^e édition qui aura lieu le 23 septembre 2022 et espérant que Gland y participe.

L'éclairage de tous les recoins de la ville ne peut pas se faire sans conséquences sur les finances publiques, la santé et la biodiversité et c'est pourquoi :

Le présent postulat demande à la Municipalité :

- de présenter au conseil communal une analyse de l'état actuel des nouveaux lampadaires installés dans la commune de Gland ainsi que les futures démarches qu'aurait prévu la Municipalité à ce sujet
- d'établir une planification sur l'ensemble du territoire de la commune afin de déterminer le périmètre où il convient de réduire l'intensité ou de supprimer les éclairages aux endroits qui le nécessitent. Idéalement il convient d'éteindre l'éclairage sur l'ensemble du territoire de la commune, mais ce n'est parfois pas possible dans tous les quartiers (gare, passage piéton, etc...)
- de déterminer une plage d'extinction en fonction du jour de la semaine et des périodes (estivales, hivernales). En général, les plages horaires les plus fréquentes sont de 23h à 5h/6h
- d'encourager les propriétaires privés (communication, incitation monétaire, etc.) à limiter l'éclairage de nuit (vitrines, enseignes lumineuses, éclairages de chantier, etc...)
- de communiquer de manière proactive auprès de la population, une fois l'aspect technique résolu, que l'obscurité bien gérée, n'est pas une atteinte à la sécurité. Et également d'informer la population de l'impact de la pollution lumineuse sur la biodiversité.

Gland, le 13 avril 2022

Stéphanie Larrivé, PS-Les Vert-e-s



Références

Site de l'OFEV

- Émission lumineuse :
<https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/electrosmog/info-specialistes/emissions-lumineuses--pollution-lumineuse-/limitation-des-emissions-lumineuses.html>
- « Recommandations pour la prévention des émissions lumineuses » :
<https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/electrosmog/info-specialistes/emissions-lumineuses--pollution-lumineuse-/aide-a-l-execution%20.html>

Politique Énergétique et Climatique de la Municipalité

- https://www.gland.ch/fileadmin/documents/pdf/Subventions/politique_energetique_signee.pdf

Préavis N°14 de 2017 à Gland

- https://www.gland.ch/fileadmin/documents/pdf/Conseil_communal/2016-2021/preavis/decisions/PREAVIS_14_DECISION_2017_06_22_AMENDE.pdf

Site de « La Nuit est Belle » : carte des extinctions quotidiennes

- <https://www.lanuitestbelle.org/extinction-quotidienne/>

Bibliographie

European Commission. Directorate General for Environment., IUCN., & BirdLife International. (2021). *European red list of birds*. Publications Office.

Gaston, K. J., Duffy, J. P., Gaston, S., Bennie, J., & Davies, T. W. (2014). Human alteration of natural light cycles: Causes and ecological consequences. *Oecologia*, 176(4), 917-931.

Hölker, F., Moss, T., Griefahn, B., Kloas, W., Voigt, C.C, Henckel, D., Hänel, A., Kappeler, P., Völker, S., Schwöpe, A., Franke, S., Uhrlandt, D., Fischer, J., Klenke, R., Wolter, C., & Tockner, K. (2010). The dark side of light: A transdisciplinary research agenda for light pollution policy. *Ecology and Society*, 15(4).

Jedidi, H., Depierreux, F., Jedidi, Z., & Beckers, A. (2015). La pollution lumineuse, entre écologie et santé. *Revue Médicale de Liège*, 70(11), 557-562.

Le Tallec, T. (2018). Quel est l'impact écologique de la pollution lumineuse ? *Encyclopédie de l'environnement*.

Siblet, J.-P. (2008). *Impact de la pollution lumineuse sur la biodiversité*. Service du Patrimoine Naturel Département Écologie et Gestion de la Biodiversité.